

St Vincent des Landes, le 30 octobre 2023



Conseil Départemental  
Monsieur le Président

3 quai Ceineray CS 94109  
44041 Nantes Cedex 1

**Nos Réf :** AR/KB -2023.10-002

**Objet :** Concertation créneau de dépassement RD 771

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'étude de concertation publique concernant le créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes, j'ai réuni les membres du Conseil Municipal pour que chacun puisse avoir une parfaite connaissance de ce dossier.

Une présentation a été faite par des techniciens du Conseil Départemental, à l'issue de cette présentation un débat s'est instauré et quelques interrogations sont apparues.

Concernant le lieu-dit du Jarrier, ce village situé à l'intersection de la RD 771 et de la VC7 sera à la proximité de la fin de la 2X2 voies et deviendra le seul endroit pour accéder et traverser la RD 771.

- Quels moyens seront mise en œuvre pour s'assurer que la vitesse sera respectée au carrefour, pour que cette intersection ne devienne pas un nouveau carrefour dangereux (radar, aménagement de la chaussée...)
- Comment les engins agricoles pourront-ils traverser la RD en toute sécurité ?
- Quelles seront les nuisances (sonores...) pour les riverains qui seront impactés directement par la voie de desserte qui va relier le terrain de Golf ?
- La voie communale N°131 ne débouchera plus directement sur la RD, quel sera l'impact du trafic sur la route traversant la Serfinais et le Point Simon (VC 7)
- Les élus s'interrogent aussi sur le gain de temps que va dégager cet aménagement.

- Dans le dossier, il est noté, que dans le cadre de la compensation des zones artificialisées, 50 % des 3 ha devront être compensés à proximité. Doit-on penser que des chemins communaux (CR 421) ou des zones de repos pourraient disparaître (Croix Laurent) ?
- Un chemin pédestre (CR9 ) en limite de Treffieux traverse la RD, quel sera sa future trajectoire ? pourra t'on traverser la RD à pied ?
- Les élus s'interrogent aussi sur une éventuelle augmentation du trafic liée à cette zone de dépassement, et de ce fait, de l'impact sur la traversée du carrefour de la Magdeleine (D46).
- Un parc éolien se situe en bordure de la VC 131, les engins de chantier utilisent cette RD pour y accéder. Comment feront-ils demain ?

A la fin de ce temps d'échange et après avoir posé les questions, j'ai invité chaque membre du Conseil Municipal à s'exprimer à bulletin secret. Les élus devaient notifier s'ils étaient favorables ou défavorables à cette zone de dépassement.

Sur les 19 conseillers municipaux en exercice, 13 étaient présents :

- 3 ont émis un avis favorable,
- 10 ont émis un avis défavorable,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Alain RABU